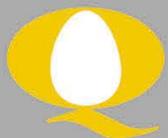


12 et
19 avril 2023

Le nouveau
Programme
de Soins aux
Animaux



Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec



INTRODUCTION

- BEA = a toujours été une priorité importante pour les producteurs.
- 2004 :Premier PSA basé sur le code 2003
- 2017 : Nouveau code – quelques modifications au PSA
- 2017-2022 : Élaboration du PSA 2.0
- 1^{er} mai 2023 : Entrée en vigueur du PSA 2.0



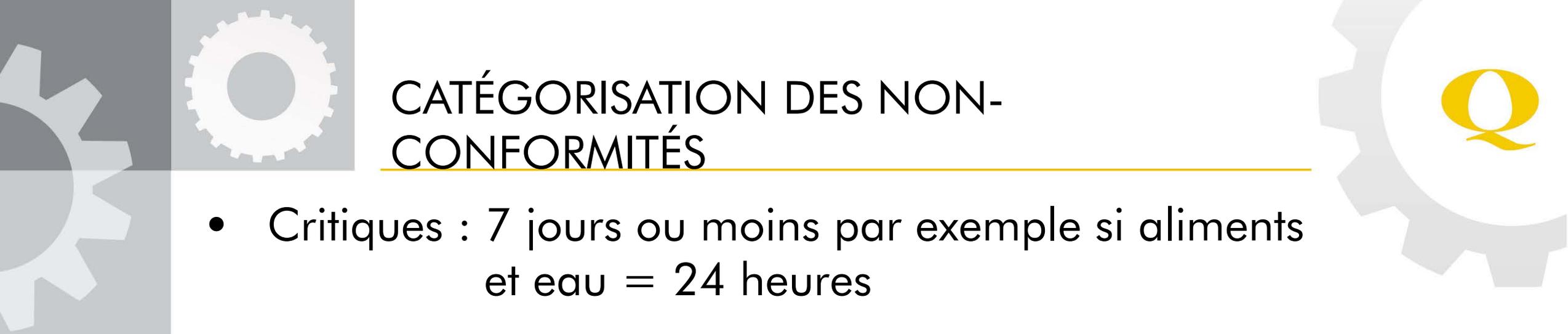
PROCESSUS D'AUDIT PSA 2.0

- POC, FPOQ et Producteurs ont tous leurs rôles et responsabilité
- Procédure d'audit reste sensiblement le même :
 - Annuel (entre 9 et 15 mois)
 - 2 années inspecteurs des POC (Denis ou Pierre)
 - 1 année fait par une tierce partie (NSF-Stéphane, Éloïse ou Claude)



RÉUSSITE DE L'AUDIT

- Avant : note de 90 % et plus pour réussir l'audit
- PSA 2.0 : Toutes les exigences doivent être réussies
- Conséquence : Toutes les demandes d'actions correctives doivent être fermées



CATÉGORISATION DES NON-CONFORMITÉS

- Critiques : 7 jours ou moins par exemple si aliments et eau = 24 heures
- Majeurs : 30 jours (*7 jours ou moins si problème grave observé lors de l'audit*)
- Mineurs : 3 mois (*7 jours ou moins si problème grave observé lors de l'audit*)
- Plan d'Actions Correctives (PAC) : *Seulement si la non-conformité ne peut-être corrigé avant le prochain cycle de ponte*



STRUCTURE PSA 2.0

- Même structure que le Code
- Exigences provenant directement du Code
- Chaque exigence est assortie d'un critère d'audit pour l'évaluation à la ferme
- Nouveaux registres et documents disponibles



STRUCTURE PSA 2.0

Section 1 : Systèmes de logement

Section 2 : Gestion environnementale de l'installation de ponte

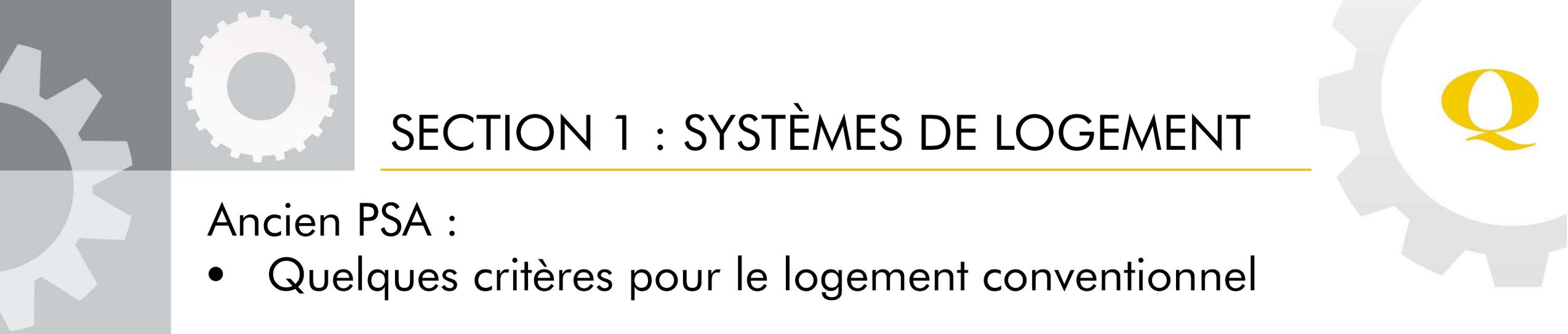
Section 3 : Aliments et Eau

Section 4 : Gestion de la santé et pratiques d'élevage

Section 5 : Manipulation et Transports

Section 6 : Euthanasie

Section 7 : Dépeuplement à la ferme



SECTION 1 : SYSTÈMES DE LOGEMENT

Ancien PSA :

- Quelques critères pour le logement conventionnel

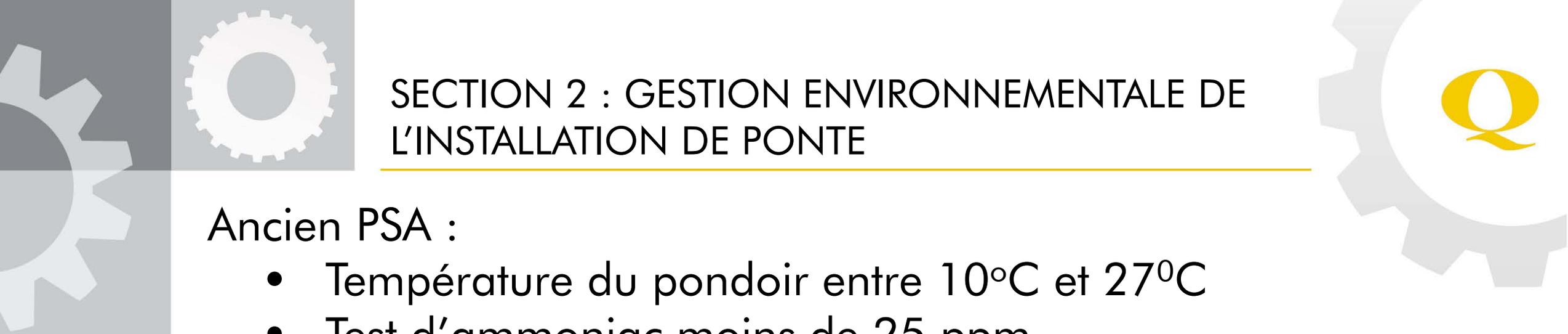
PSA 2.0 :

- Critères pour tous les systèmes de logement
- Critères pour les matériaux sécuritaires
- Critères sur la conception et les fournitures d'équipement
- Critères spécifiques pour les volières
- Critères spécifiques pour les poules qui ont accès à l'extérieur

SECTION 1 : SYSTÈMES DE LOGEMENT

Tableau résumé des normes :

	systeme enrichi	parquet	volière
Allocation d'espace	116,25 po2 (total) 93 po2 (sans les nids) 17,7 po hauteur libre	144 po2 (lattes+litière) ou 294,5 po2 (100% litière) 17,7 po hauteur libre	144 po2 17,7 po hauteur libre
Nids	10 po2 Trois côtés fermés pas abreuvoirs ni perches	12,9 po2 trois côtés fermés pas abreuvoirs ni perches	12,9 po2 trois côtés fermés pas abreuvoirs ni perches
Perches	5,9 po	5,9 po >20% à 15,7 po haut Max 39,4 po haut 7,5 po murs, plafonds 11,8 po distance perches 3/4 po diamètre	5,9 po >20% à 15,7 po haut Max 39,4 po haut 7,5 po murs, plafonds 11,8 po distance perches 3/4 po diamètre
Mangeoires	2,8 po 6 po entre nid et mangeoire	2,8 po 6 po entre nid et mangeoire	2,8 po 6 po entre nid et mangeoire
Abreuvoirs	1 tétine / 12 poules	1 tétine / 12 poules	1 tétine / 12 poules
		1 cloche/100 poules	1 cloche/100 poules
		0.5 po linéaire/ poule	0.5 po linéaire/ poule
Surface grattage	4,8 po2	15% de l'espace utilisable 1 site de picorage / 1500 poules	33% de l'espace utilisable



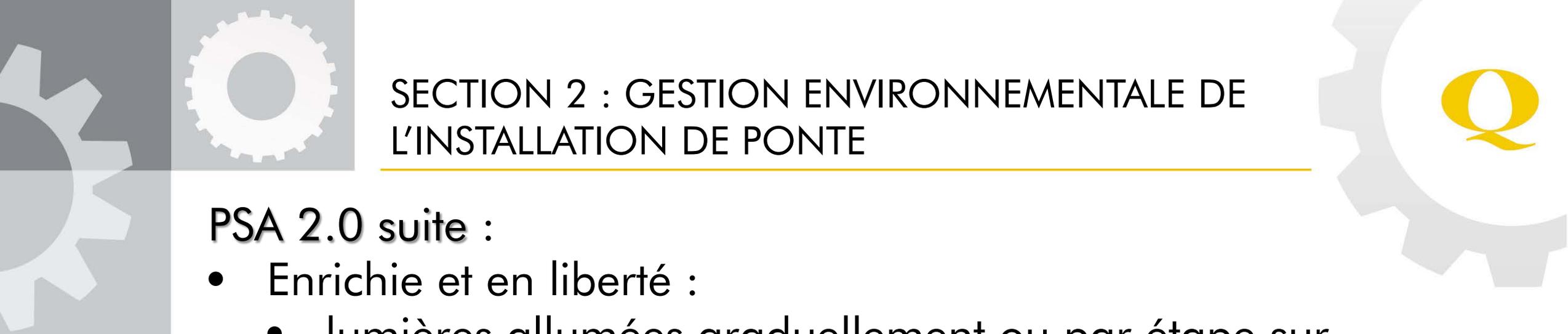
SECTION 2 : GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'INSTALLATION DE PONTE

Ancien PSA :

- Température du pondoir entre 10°C et 27°C
- Test d'ammoniac moins de 25 ppm
- L'Éclairage permet l'inspection

PSA 2.0 :

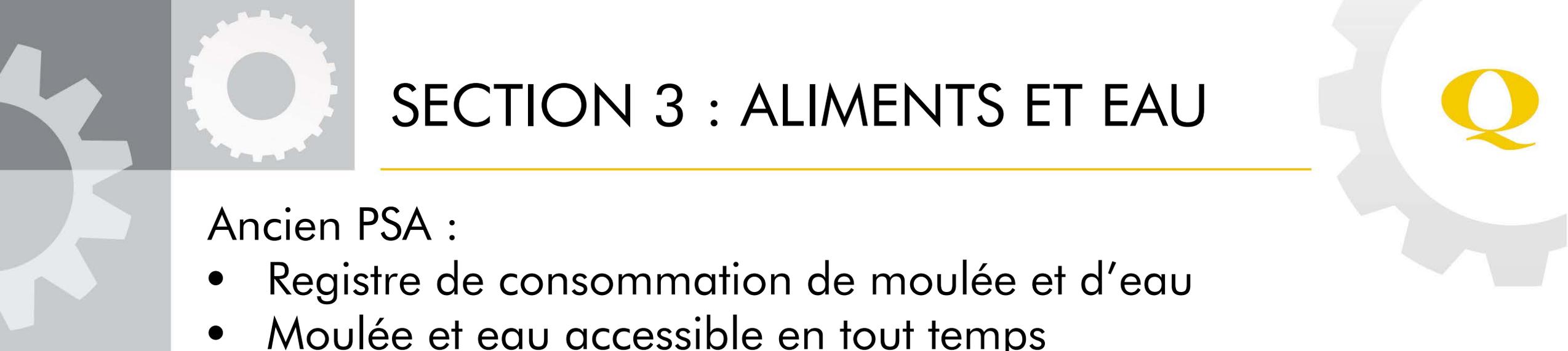
- Température du pondoir entre 10°C et 28°C
- Surveillance du comportement des oiseaux
- Test d'ammoniac moins de 25 ppm, test fait lors de l'audit
- Intensité lumineuse minimale (conventionnel et enrichie 5 lux – Liberté et libre parcours 10 lux)



SECTION 2 : GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L'INSTALLATION DE PONTE

PSA 2.0 suite :

- Enrichie et en liberté :
 - lumières allumées graduellement ou par étape sur une période d'au moins 5 minutes
 - Lumières sont éteintes graduellement ou par étape sur une période d'au moins 15 minutes
- Maintenance de la litière



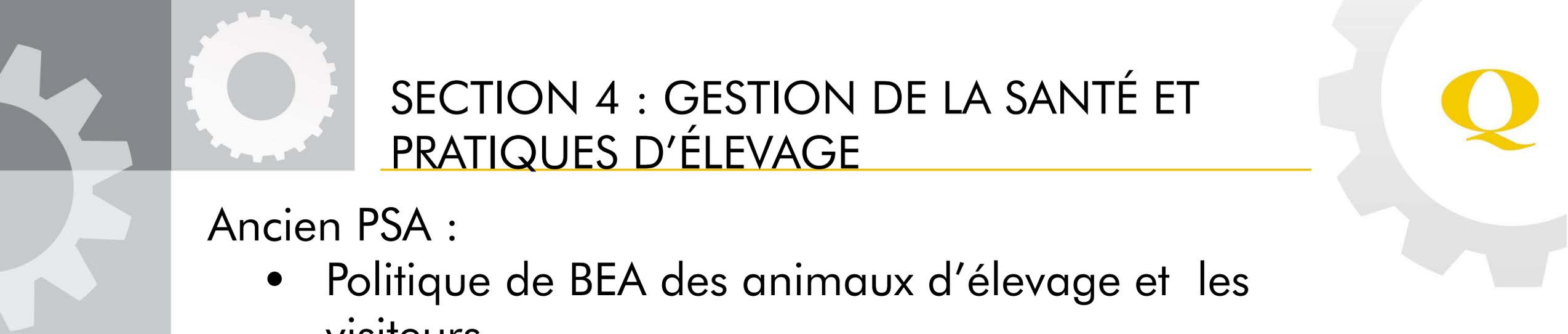
SECTION 3 : ALIMENTS ET EAU

Ancien PSA :

- Registre de consommation de moulée et d'eau
- Moulée et eau accessible en tout temps

PSA 2.0 :

- Registre de consommation de moulée et d'eau
 - Évaluation n'est plus permise. Poids quotidien de la balance du silo ou temps de fonctionnement quotidiens de la minuterie de la vis transversale
- Moulée et eau accessible en tout temps



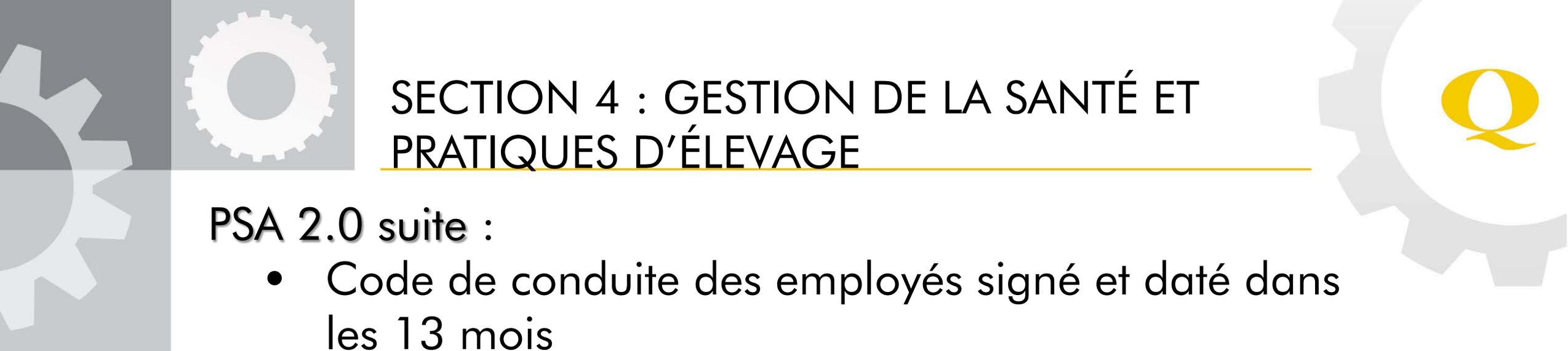
SECTION 4 : GESTION DE LA SANTÉ ET PRATIQUES D'ÉLEVAGE

Ancien PSA :

- Politique de BEA des animaux d'élevage et les visiteurs
- Code de conduite des employés
- Inspections de routine
- Politique du traitement du bec
- Plan d'urgence et générateur de secours

PSA 2.0 :

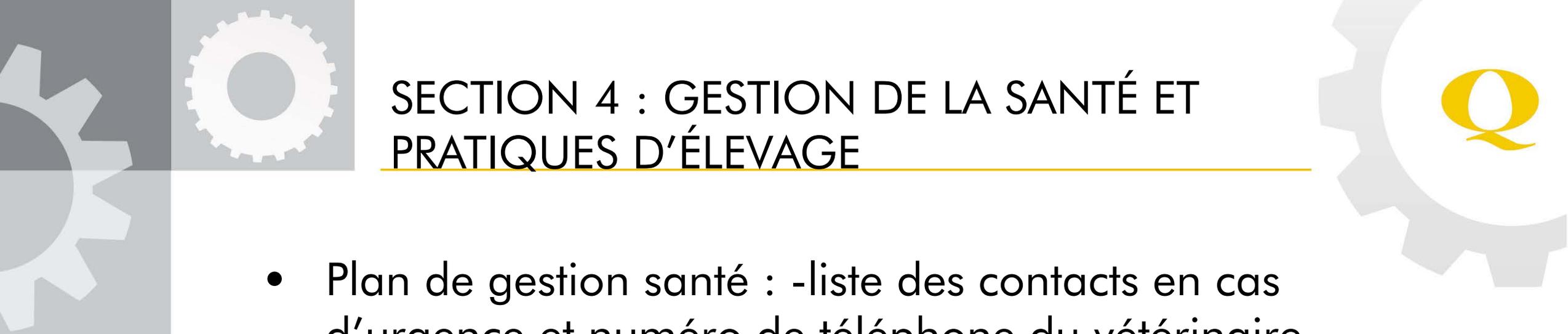
- Politique de BEA des animaux d'élevage modifiée et les visiteurs (ajout une politique pour les visiteurs réguliers)



SECTION 4 : GESTION DE LA SANTÉ ET PRATIQUES D'ÉLEVAGE

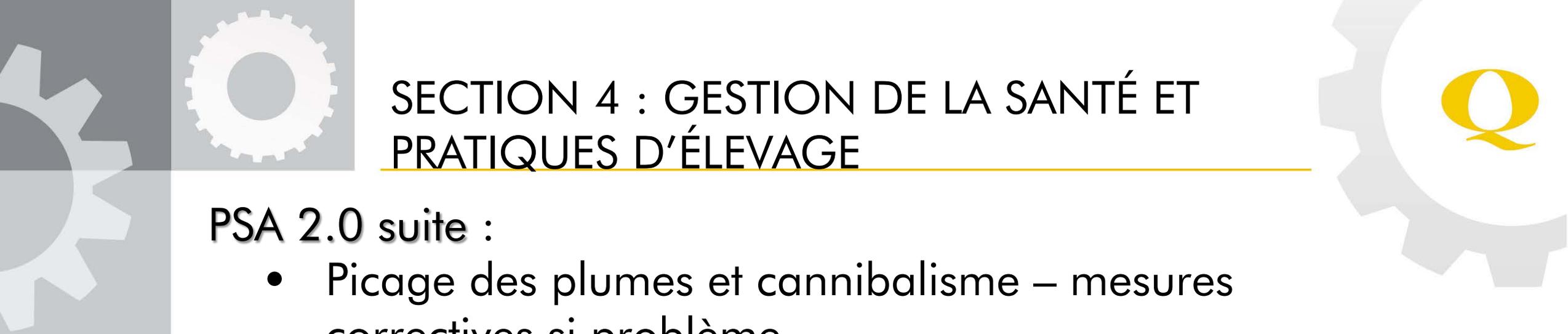
PSA 2.0 suite :

- Code de conduite des employés signé et daté dans les 13 mois
- Approvisionnement des poulettes – Lettre d'assurance du couvoir qui prouve qu'il est certifié par le programme BEA de la Fédération canadienne des couvoirs
- Approvisionnement des poulettes – si poulettes seront logées dans des volières, elles doivent être élevées dans un système d'élevage en liberté /libre parcours avec accès à des perchoirs



SECTION 4 : GESTION DE LA SANTÉ ET PRATIQUES D'ÉLEVAGE

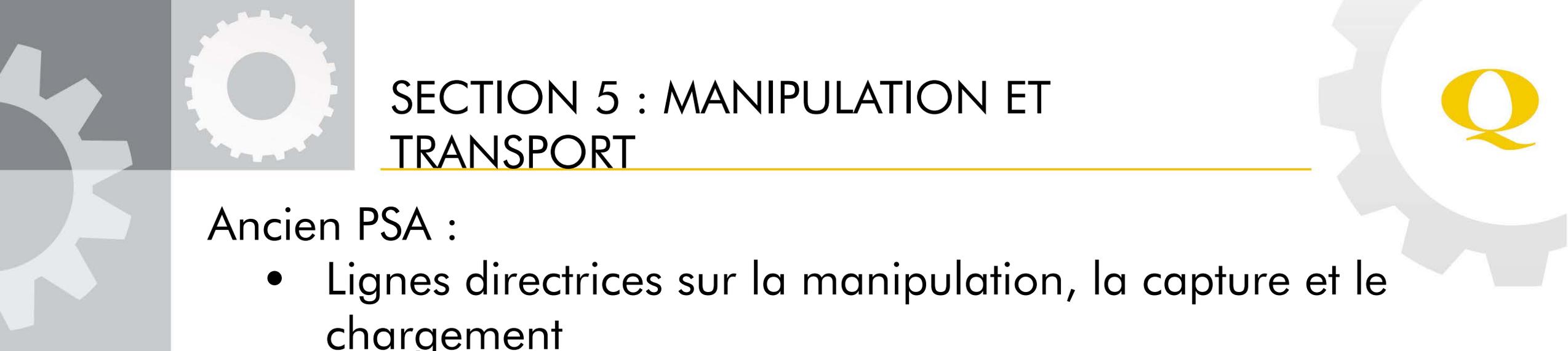
- Plan de gestion santé : -liste des contacts en cas d'urgence et numéro de téléphone du vétérinaire
- Mortalités : consigner à tous les jours et inscrire 0 s'il n'y a pas de mortalité
- Inspections routinières – ajout hôpital, son des oiseaux (écoute) et état des aménagements et des matériaux dans le système de logement
- Oiseaux malades ou blessés – être isolés rapidement et surveillés au moins 2 fois par jour



SECTION 4 : GESTION DE LA SANTÉ ET PRATIQUES D'ÉLEVAGE

PSA 2.0 suite :

- Picage des plumes et cannibalisme – mesures correctives si problème
- Mue contrôlée : Pas accepté sauf si situation d'urgence et avec approbation des POC et de la FPOQ
- Politique du traitement du bec
- Plan d'urgence et liste des contacts en cas d'urgence – numéro du vétérinaire



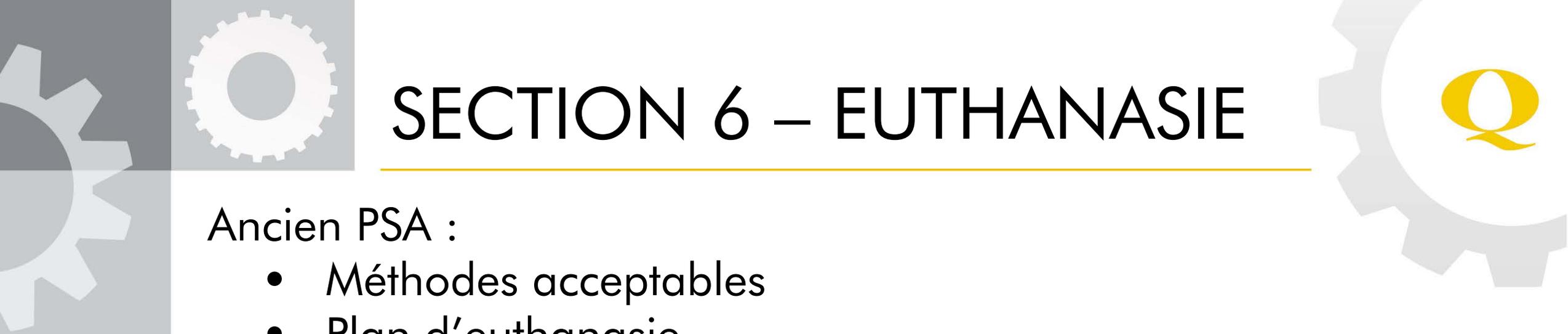
SECTION 5 : MANIPULATION ET TRANSPORT

Ancien PSA :

- Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement
- Retrait des aliments

PSA 2.0 :

- Planification avant le transport
- Aptitude au transport
- Manipulation et capture
- Surveillance lors de la capture
- Chargement et déchargement
- Conception et entretien des installation
- Retrait des aliments



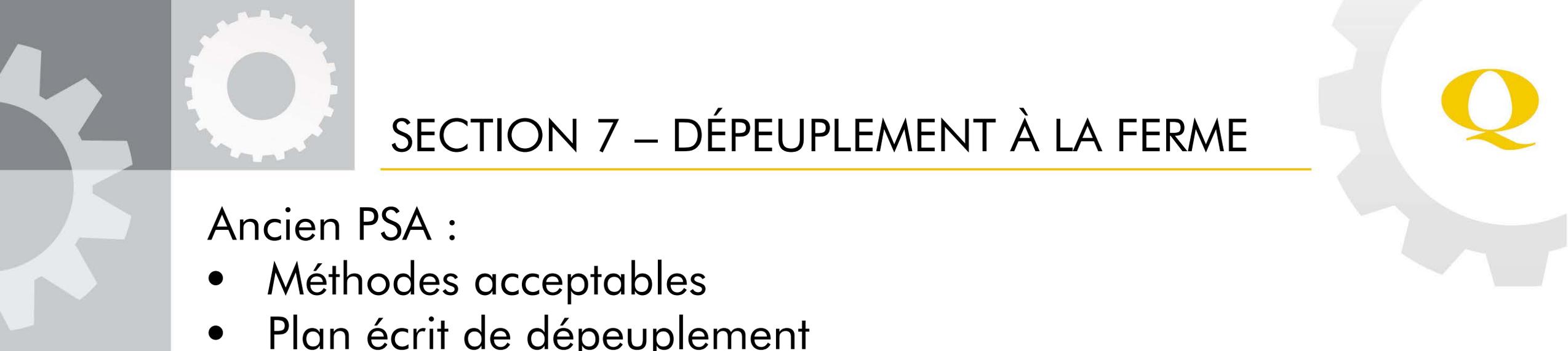
SECTION 6 – EUTHANASIE

Ancien PSA :

- Méthodes acceptables
- Plan d'euthanasie
- Formation Euthanasie

PSA 2.0 :

- Méthodes acceptables
- Plan d'euthanasie plus complet – méthode principale et secondaire, identification des oiseaux à euthanasier, protocole écrit, personnel formé, confirmer le décès avant de quitter l'oiseau, revue et examiné 1 fois par année
- Formation pratique



SECTION 7 – DÉPEUPEMENT À LA FERME

Ancien PSA :

- Méthodes acceptables
- Plan écrit de dépeuplement

PSA 2.0 :

- Méthodes acceptables
- Protocole écrit de dépeuplement à la ferme – information sur le fournisseur ou liste du personnel effectuant le dépeuplement, détails du processus, durée du début jusqu'à la fin, méthode, nombre d'oiseaux, processus de confirmation de la mort, dossier de formation
- Plan Dépeuplement d'urgence à la ferme

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR



NOUVELLE ÉDITION

FORMULAIRE D'INSPECTION PONDOIR

FÉVRIER 2023

NOM DU PRODUCTEUR :	_____	DATE DE PLACEMENT :	_____	ÂGE AU PLACEMENT :	_____
NUMÉRO DE BÂTIMENT :	QC- _____	NOMBRE DE POULES PLACÉES :	_____	NUMÉRO DE LOT EN ÉLEVAGE :	EP- _____

POLITIQUE SUR LE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE

À l'entreprise _____, nous nous efforçons de favoriser et d'appliquer une culture de compréhension envers les principes et les exigences en matière de soins des animaux qui permettront à notre volaille d'être en bonne santé, productive et en sécurité et ainsi de maintenir un niveau de bien-être optimal. Aucun oiseau ne sera manipulé ou stressé de manière indue et non justifiée.

Il relève de la responsabilité de chaque gestionnaire, employé et/ou visiteur de signaler au propriétaire tout acte d'une personne qui pourrait faire preuve de cruauté, d'abus et/ou de négligence envers de la volaille.

Notre entreprise s'engage à respecter des normes élevées de bien-être animal pour chaque oiseau, pendant toute la durée de leur séjour à la ferme. Cela inclut l'euthanasie. Un plan d'euthanasie écrit est examiné chaque année et révisé si nécessaire. Nous veillons à ce que nos poules pondeuses soient logées dans un environnement sûr où les matériaux utilisés dans la construction du système de logement et les équipements auxquels les oiseaux ont accès ne sont pas nocifs ou toxiques pour les oiseaux.

Le propriétaire comprend et accepte que les employés et les visiteurs aient à signaler toute forme de cruauté auprès de la FPOQ ou du MAPAQ s'ils en sont témoins.

Tous les employés à notre service comprennent que nous avons une politique de tolérance zéro à l'endroit du traitement inacceptable de nos animaux. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de la volaille sous nos soins ne sera pas tolérée et peut donner suite à des mesures disciplinaires immédiates pouvant inclure le licenciement. Tous les incidents d'abus potentiel des animaux, de négligence ou de cruauté doivent être déclarés à la direction immédiatement.

L'administration de soins appropriés à nos animaux est une priorité absolue et importante parce qu'il s'agit de la bonne chose à faire.

Nom du producteur (lettres moulées)

Signature du producteur

Date (aaaa-mm-jj)

Politique sur le traitement du bec

À l'entreprise _____ (nom de la ferme), nous achetons des poulettes dont le bec a été traité par infrarouge suivant leur naissance au couvoir. Une lettre d'attestation du couvoir appuie notre Politique.

- Méthode infra-rouge appliquée à un jour d'âge par des gens compétents de sorte à minimiser l'inconfort des oiseaux et à l'aide d'équipement bien entretenu;
- Durant le processus, la coupe ne doit pas dépasser plus du tiers du bec supérieur en mesurant de la pointe du bec jusqu'aux narines.

Producteur/gestionnaire

Signature du producteur/gestionnaire

Date

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR

NOUVELLE ÉDITION – PLAN DE BIOSÉCURITÉ

FEVRIER 2023

Nom de la ferme : _____

Adresse du site : _____

1. Schéma du site	
• Identification de la zone d'accès contrôlée et de la zone de contrôle restreinte :	
• Indiquer comment les zones sont séparées (barrière automatique, affiches, banc pour délimiter les zones, ligne rouge, etc.):	
2. Contrôle des déplacements dans le bâtiment de ponte ou d'élevage (ZAR)	
• Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les employés :	
• Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les visiteurs :	
• Décrire les mesures à appliquer pour entrer un équipement :	
3. Équipement de protection individuel	
• Pour les employés :	
• Pour les visiteurs :	

4. Retrait des mortalités quotidiennes	
• Décrire la méthode pour les retirer du bâtiment :	
• Décrire la méthode pour en disposer :	
5. Retrait des mortalités et du fumier	
• Procédure pour retirer les mortalités quotidiennes :	
• Procédure pour disposer les poules mortes :	
• Procédure pour retirer le fumier :	
• Décrire la méthode d'entretien des équipements utilisés pour le retrait du fumier :	
6. Équipement pour le nettoyage et la désinfection	
• Procédure pour le nettoyage et la désinfection des installations de ponte et/ou d'élevage :	

Nom du gestionnaire : _____

Signature : _____

Date : _____

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR

NOUVELLE ÉDITION – CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DES EMPLOYÉS

FEVRIER 2023



À l'entreprise _____ (nom de la ferme), l'administration de soins appropriés à nos oiseaux et le respect de leur bien-être est une priorité absolue et importante. Toute forme d'abus, de négligence, de cruauté ou de mauvais traitement de nos oiseaux est inacceptable. Le présent Code d'éthique et de conduite des employés vise à s'assurer que tous les employés à notre service adhèrent à notre politique de tolérance zéro à l'endroit de la maltraitance des animaux.

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Définitions :
 - « Employé » désigne toute personne qui travaille à _____ (nom de la ferme), que ce travail soit rémunéré ou non;
 - « Gestionnaire » désigne tout propriétaire, superviseur ou gestionnaire de _____ (nom de la ferme).
- Le présent code détermine les devoirs et obligations dont s'acquitte tout employé, quel que soit le cadre ou le mode d'exercice de ses fonctions.
- L'employé ne peut se soustraire, même indirectement, à une obligation ou à un devoir contenu dans le présent code.

CHAPITRE II

DEVOIRS GÉNÉRAUX DE TOUS LES EMPLOYÉS

- Le présent chapitre s'applique à tous les employés, qu'ils soient en contact direct avec les animaux ou non.
- L'employé a lu et compris la *Politique sur le bien-être des animaux d'élevage* et les *Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement*, le plan d'urgence de la ferme et si mes fonctions l'exigent, le plan d'euthanasie; et adhère aux valeurs qui y sont énoncées et s'engage à les respecter.
- L'employé s'engage à contribuer au maintien de normes optimales de bien-être animal telles qu'établies dans le PSA des POC dans le cadre de ses fonctions.
- L'employé doit traiter les oiseaux avec respect et compassion en tout temps.
- L'employé comprend que tout abus ou mauvais traitement des oiseaux sont strictement interdits. Il ne doit tolérer aucune forme de cruauté, d'abus, de négligence ou de mauvais traitement envers les animaux.

Les gestes énumérés ci-dessous sont notamment considérés dans le présent code comme de la cruauté, de l'abus, de la négligence ou du mauvais traitement:

- Frapper un oiseau, que ce soit avec une partie du corps ou un objet;
 - Donner un coup de pied à un oiseau;
 - Lancer ou laisser volontairement tomber un oiseau.
- L'employé qui est témoin de cruauté, d'abus, de négligence ou de mauvais traitement envers un oiseau doit immédiatement en aviser le gestionnaire.
 - L'employé qui est témoin de toute situation qui, au meilleur de ses connaissances, pourrait compromettre le bien-être des oiseaux doit immédiatement en aviser le gestionnaire.

CHAPITRE III

DEVOIRS DES EMPLOYÉS QUI SONT EN CONTACT DIRECT AVEC LES OISEAUX

- Le présent chapitre s'applique uniquement aux employés dont les fonctions impliquent un contact direct avec les oiseaux de façon occasionnelle ou non.
- L'employé comprend et reconnaît les besoins fondamentaux des oiseaux, notamment les besoins associés à l'alimentation, l'abreuvement, l'éclairage, la ventilation, le contrôle de la température, les soins de santé et la biosécurité. Il doit veiller à ce que ces besoins soient comblés et en aviser immédiatement le gestionnaire si ce n'est pas le cas.
- L'employé doit promptement fournir les soins requis aux animaux blessés, malades ou mourants. Si l'employé s'interroge au sujet des mesures à prendre dans de tels cas, il doit communiquer avec le gestionnaire.
- L'employé qui possède la formation nécessaire pour procéder à des euthanasies d'oiseaux et qui a été préalablement autorisé par le gestionnaire pour effectuer cette tâche doit procéder promptement à l'euthanasie des oiseaux malades, blessés ou sélectionnés pour élimination. La méthode utilisée doit entraîner la mort rapidement ou une perte de conscience rapide qui doit persister jusqu'à la mort. Si la perte de conscience n'est pas rapide, l'induction de l'état d'inconscience doit se faire par une méthode non agressive ou la moins agressive possible, et ne provoquer aucune anxiété, douleur, détresse ou souffrance chez l'animal.
- L'employé qui ne possède pas la formation appropriée pour effectuer des euthanasies ou qui n'a pas préalablement obtenu l'autorisation du gestionnaire pour s'acquitter de cette tâche doit immédiatement signaler les oiseaux malades, blessés ou sélectionnés pour élimination à la personne désignée pour ce faire ou au gestionnaire.
- L'employé doit retirer les oiseaux morts de l'installation de ponte au moins une fois par jour et en disposer de façon appropriée.
- L'employé s'engage à manipuler les oiseaux avec respect, compassion et dignité en tout temps. Il doit employer des techniques de manipulation et de capture appropriées, qui n'occasionnent pas de douleur et qui minimisent le stress et l'inconfort des oiseaux. L'employé doit en aviser immédiatement le gestionnaire si ces exigences ne sont pas suivies.
- Les employés et le personnel s'engagent à suivre les formations nécessaires afin de s'assurer d'appliquer les normes de bien-être identifiées dans le PSA des POC.
- L'employé s'engage :
 - À ne pas manipuler, capturer ou euthanasier un oiseau de façon à occasionner de la souffrance et des blessures ou un stress inutile;
 - À ne pas employer une technique de manipulation ou de capture qui cause inutilement du stress ou de l'inconfort à un oiseau;
 - À ne pas omettre de procurer promptement les soins de santé requis à un oiseau blessé, malade ou mourant;
 - À ne pas mettre à mort un oiseau en utilisant une technique qui lui occasionne de la souffrance inutilement.

Je, soussigné, reconnais avoir lu et compris chacune des clauses du présent Code d'éthique et de conduite des employés. Je comprends que si je ne respecte pas le présent Code, je pourrais faire l'objet de sanctions disciplinaires immédiates pouvant inclure mon licenciement et/ou mon renvoi des lieux. Je comprends également que je m'engage à suivre les formations appropriées sur les exigences édictées dans le présent Code en vue d'appliquer des normes élevées de bien-être animal établies dans le PSA des POC dans le cadre de mes fonctions. Je comprends également que la maltraitance des animaux est passible de sanctions pénales et/ou criminelles en vertu des lois en vigueur.

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

Lu et signé ce _____ jour de _____ 20 ____ à _____, Québec.

Nom de l'employé (lettres moulées) _____ Nom du gestionnaire (lettres moulées) _____

Signature de l'employé _____ Signature du gestionnaire _____

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR

FÉVRIER 2023

NOUVELLE ÉDITION – LIGNES DIRECTRICES SUR LA MANIPULATION, LA CAPTURE ET LE CHARGEMENT

Toutes les parties impliquées dans le processus de capture et de transport ont la responsabilité et l'obligation d'assurer que la capture, le chargement et la retenue à la ferme sont effectués de sorte à minimiser le stress et les blessures. Le producteur est responsable de surveiller les soins aux animaux à la ferme et de coordonner le processus avec les préposés à la capture, les transporteurs et les transformateurs pour que les soins aux animaux soient maintenus tout au cours du processus et lorsque les oiseaux quittent la ferme.

Les *Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement* s'appliquent lorsque les poulettes sont capturées et chargées, reçues et déchargées à l'installation de ponte et lorsque les poules en fin de ponte sont capturées et chargées. Les employés de la ferme qui travaillent dans l'unité de production ainsi que les membres des équipes de capture doivent être formés et bien comprendre les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement.

RESPONSABILITÉS DU PRODUCTEUR OU DE SON REPRÉSENTANT DÉSIGNÉ COMPÉTENT :

- Planifier à l'avance les processus de capture et de chargement pour minimiser la manipulation des oiseaux, la durée de la capture et du chargement et s'assurer que les camions peuvent partir rapidement après le chargement. Cela peut être fait en coordination avec les équipes de capture, les transporteurs et (ou) les transformateurs.
 - La planification préalable au transport doit prendre en considération le type de système de logement, le nombre d'oiseaux qui seront expédiés et le nombre de conteneurs qui seront nécessaires pour s'assurer que les densités de chargement maximales ne soient pas dépassées.
 - Déterminer le nombre d'oiseaux par conteneur avant le chargement, en tenant compte de l'espace au sol, de la taille et du poids des oiseaux, des conditions environnementales et de la durée du transport.
 - Le retrait d'aliments avant le transport doit être géré de manière à réduire au minimum le temps pendant lequel les oiseaux sont privés d'aliments. La capture et le transport doivent être planifiés de manière à ce que la durée maximale de privation de nourriture et d'eau prévue dans le *Règlement sur la santé des animaux* : Partie XII : Transport des animaux ne soit pas dépassée.
- Fournir aux oiseaux un accès à l'eau jusqu'au début de la capture.
- En préparation du transport, évaluer la santé et l'état du troupeau. Les oiseaux jugés inaptes au transport doivent être euthanasiés, séparés ou transportés avec des dispositions spéciales uniquement si des soins et des traitements vétérinaires sont nécessaires. Il est recommandé que le producteur (ou son représentant) et le superviseur de l'équipe de capture parcourent le poulailler et observent l'état du troupeau avant la capture.

Veiller à ce que les oiseaux visiblement malades, blessés ou mouillés, ou les oiseaux jugés inaptes au transport ne soient pas chargés. S'assurer que les oiseaux non chargés pour le transport sont soignés conformément au Programme de soins des animaux.

- S'assurer que le personnel de l'exploitation et le personnel contractuel participant à la capture soient compétents pour manipuler les oiseaux et qu'ils ne les manipulent pas de manière à les blesser ou à les faire souffrir.
- Surveiller l'équipe ou les équipes et être facilement disponible (en personne) tout au long du processus de capture et de chargement pour s'assurer que les Lignes directrices sur la manipulation, la capture et le chargement soient respectées.
- Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.
- Inspecter les conteneurs et l'équipement pour s'assurer qu'ils soient en bon état et qu'ils réduisent au minimum le stress et les blessures.
- Surveiller le chargement et le transport des oiseaux jusqu'à ce que le camion ait quitté la ferme.
- Gérer le fonctionnement des installations de ponte (ventilation, éclairage, etc.) pendant la capture et prendre des mesures pour éviter que les oiseaux aient trop chaud ou trop froid. Réduire l'intensité lumineuse pendant la capture pour que les oiseaux restent calmes.
- Veiller à ce que les attrapeurs aient un accès facile à chaque cage (par exemple, équipement fourni pour permettre un accès facile aux étages supérieurs).
- Confirmer que les responsabilités du transporteur à la ferme sont respectées.
- Ils ont recommandé d'avoir une lettre d'assurance du transformateur, de la compagnie de capture et (ou) de transport à l'effet que le superviseur de la capture a été formé et que l'équipe de capture a reçu une formation adéquate sur les méthodes de capture et de chargement sans cruauté des poulettes et (ou) des poules en fin de ponte.

RESPONSABILITÉS DE L'ÉQUIPE DE CAPTURE :

- Attraper les oiseaux de manière à ce qu'ils ne s'entassent pas ou ne s'empilent pas dans les coins, ce qui pourrait entraîner leur suffocation. Réduire au minimum les bruits forts et soudains et les autres perturbations alarmantes pour les oiseaux.
- Le personnel chargé de la capture est compétent pour manipuler les oiseaux et ne les manipule pas d'une manière qui les blesse ou les fait souffrir. Les Lignes directrices relatives à la manipulation, à la capture et au chargement doivent être respectées. Les équipes doivent être supervisées par un personnel d'expérience.
- Prendre des mesures correctives si des équipes ou des personnes sont observées en train de manipuler des oiseaux d'une manière qui compromet leur bien-être.
- Manipuler les oiseaux de manière à minimiser les fractures ou les blessures. Les oiseaux ne doivent pas être portés par les ailes, ni par la tête, le cou ou la queue.
 - Vérifier les conteneurs et l'équipement au fur et à mesure que les oiseaux sont chargés pour s'assurer qu'ils sont en bon état afin de minimiser le stress et les blessures.
 - Placer les oiseaux dans les conteneurs de transport avec douceur, et d'une manière qui leur permet de retrouver rapidement une position verticale.
 - Attraper les oiseaux dans une lumière la plus faible possible sans nuire à la sécurité des travailleurs, ou utiliser des lumières bleues, qui calmeront les oiseaux tout en offrant une meilleure visibilité aux attrapeurs.
 - Manipuler, déplacer, positionner solidement sur le véhicule et décharger les conteneurs contenant des oiseaux de manière à minimiser le stress et (ou) les blessures aux oiseaux.
 - Réduire au minimum la durée pendant laquelle les oiseaux sont maintenus en position inversée.
 - Charger les oiseaux dans les conteneurs de manière à ce qu'ils puissent tous reposer sur le sol en même temps lorsqu'ils sont répartis uniformément.
 - Inspecter visuellement les conteneurs pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.

RESPONSABILITÉS DU TRANSPORTEUR :

- Confirmer que les conteneurs et l'équipement soient en bon état afin de minimiser le stress et les blessures causés aux oiseaux.
- Les oiseaux doivent être chargés dans des conteneurs et des véhicules propres et bien entretenus. Les portes des conteneurs doivent être bien fermées de sorte que les oiseaux ne puissent s'évader durant le chargement ou le transport.
- La taille des ouvertures telles les portes des conteneurs, les portes des cages et les panneaux installés sur les camions doit être suffisante pour permettre le passage facile des poules et éviter les fractures et autres blessures.
- Manipuler, déplacer et fixer en sécurité dans le véhicule, et décharger les conteneurs d'oiseaux de façon à minimiser le stress et (ou) les blessures aux oiseaux.
- Les conteneurs ne doivent pas être échappés ou inclinés afin d'éviter que les oiseaux soient empilés sur les côtés.
- S'il y a lieu, inspecter visuellement les conteneurs pour assurer qu'aucune partie des oiseaux ne soit coincée avant le chargement à bord du véhicule.
- Lorsqu'il faut faire preuve de prudence, l'évaluation et les décisions communes doivent être faites et prises par le producteur, l'équipe de capture, le transporteur et l'usine de transformation.
- Les chauffeurs des véhicules de transport doivent connaître les conditions climatiques et apporter les ajustements nécessaires pour assurer le confort thermique des oiseaux.
- Conformément au *Règlement sur la santé des animaux* – Partie XII, la capture et le transport doivent être planifiés de sorte que les intervalles maximums de temps que la volaille peut être sans aliments et eau ne soient pas dépassés.

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR



FÉVRIER 2023

NOUVELLE ÉDITION – PLAN D'URGENCE

Nom et adresse de la ferme : _____

PERSONNES-RESSOURCES EN CAS D'URGENCE (en ordre de priorité)	
1.	Maison : Cell. : Autre :
2.	Maison : Cell. : Autre :
3.	Maison : Cell. : Autre :

PERSONNE-RESSOURCE	NOM ET COORDONNÉES DE LA PERSONNE-RESSOURCE
SERVICES D'URGENCE	911
INFO-SANTÉ	811
VÉTÉRINAIRE	
ÉLECTRICIEN	
PLOMBIER	
FOURNISSEUR DE GAZ OU DE PROPANE	
MEUNERIE	
GÉNÉRATRICE	
REPRÉSENTANTS FPOC	

TYPE D'URGENCE: PANNE ÉLECTRIQUE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise• Communiquer avec le fournisseur d'électricité• Démarrer le générateur de secours <p><u>Si le générateur de secours est portable :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Installer le générateur de secours- Démarrer le générateur de secours et s'assurer régulièrement de son bon fonctionnement <p><u>Si le générateur de secours est fixe :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• S'assurer régulièrement du bon fonctionnement du générateur de secours- Vérifier que la distribution de la moulée est bien fonctionnelle- Vérifier que les oiseaux ont de l'eau

TYPE D'URGENCE: DÉPEUPELLEMENT À LA FERME DANS LES SITUATIONS D'URGENCE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Aviser votre représentant de la Fédération• La Fédération accompagnera le producteur pour identifier les ressources disponibles pour effectuer un dépeuplement à la ferme

TYPE D'URGENCE: PANNE ÉLECTRIQUE ET GÉNÉRATEUR DE SECOURS NON FONCTIONNEL	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise• Ouvrir manuellement les prises d'air au maximum• Ouvrir tous les accès pour laisser entrer le plus d'air possible• S'assurer que les oiseaux ont de la moulée et de l'eau• Réparer le générateur de secours ou en louer un

TYPE D'URGENCE: INCENDIE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Rester calme• Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise• Éloigner toutes les personnes en danger et aviser de la situation les gens sur place• Aviser le service de sécurité incendie en composant le numéro d'urgence 9-1-1• Tenter de circonscrire l'incendie à l'aide d'un extincteur portatif, sans mettre votre sécurité à risque• Fermer les portes derrière vous• Évacuer le bâtiment par la sortie la plus proche• S'éloigner du bâtiment et se rendre à un point de rassemblement

TYPE D'URGENCE: EAU – ARRIVÉE INTERROMPUE OU CONTAMINATION	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise• Communiquer avec le fournisseur d'eau local• Trouver un système alternatif d'approvisionnement en eau le plus rapidement possible

TYPE D'URGENCE: ALIMENTATION – ARRIVÉE INTERROMPUE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise• Mettre de la moulée dans les auges devant les poules et s'assurer que les oiseaux ne manquent pas de nourriture• Trouver la source du problème et réparer

TYPE D'URGENCE: MÉDICALE	
MESURES :	<ul style="list-style-type: none">• Rester calme• Aviser le propriétaire ou le gestionnaire de l'entreprise• Aviser le service de sécurité médicale en composant le numéro d'urgence 9-1-1• Décrire la situation au répondant et suivre ses indications• Attendre les secours

→ **Façon de valider le plan :** Lecture du plan avec les employés

→ **Date de révision du plan :** _____

→ **Signature de la personne responsable de la révision du plan :** _____

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR

MOIS : _____

Plage : 10°C à 28°C
SI < 10°C ou > 28°C, veuillez inscrire
la **température extérieure** dans le
tableau des mesures correctives.

			Chambre froide				Temp. Pondoir			
Âge des poules	Jour	Heure	# Alvéoles sales	Temp. minimum	Temp. maximum	Humidité minimum	Humidité maximum	Minimum (10°C)	Maximum (28°C)	Mortalité naturelle

NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR

		Inspection des pondeuses			
		Rigoureuse		Sommaire	
		1. Comportement anormal		1. Apparence globale	
		2. Maladie ou blessure		2. Oiseaux morts	
		3. Problème respiratoire		3. Oiseaux coincés	
		4. Halètement ou regroupement		4. Oiseaux blessés	
		5. Boiterie		5. Mangeoires et abreuvoirs	
		6. État corporel général		6. Son du troupeau	
		7. Picage ou cannibalisme		7. Environnement de l'installation de ponte	
		8. Oiseaux coincés		8. État des aménagements et des matériaux dans le système de logements	
		9. Mangeoires et abreuvoirs			
		10. Propreté des nids, grattoirs			
		11. État de fonctionnement de l'équipement ou matériel			
		12. Hôpital			
Convoyeur à œufs	Plancher emballage	État de conformité	Initiale	État de conformité	Initiale
Vérif					

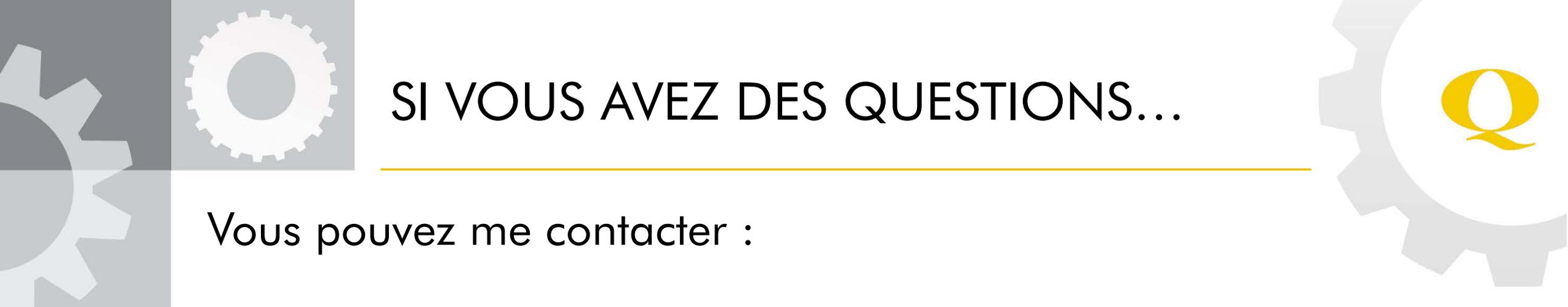
NOUVEAU FORMULAIRE PONDOIR

Activités	Fréquence	Date	Date	Date	Date
Vérifier obstruction des entrées d'air	semaine				
Faucher l'herbe autour des bâtiments	semaine				
Remplir les distributeurs désinfectants	semaine				
Vérifier les poubelles	semaine				
Vérifier la génératrice	mois	Date: _____			Initiale
Vérifier le fonctionnement des alarmes	mois	Date: _____			Initiale
Test ammoniac	mois	Initiale	PPM		
Vérifier les systèmes de traitement d'eau	mois	Résultat	Initiale		
Inspecter les filtreurs à eau	mois	Produits pharmaceutiques, vitamines et antibiotiques	DIN		
Nettoyer les lignes d'eau	mois				
Vérifier les drains de plancher	mois				
Vérifier les lumières du poulailler	mois				
Vérifier les silos et nettoyer la base	mois				
Inspection du bâtiment et du périmètre	mois		Produit		
Vérifier et signer les registres	mois				
Certificat historique des poulettes	1/lot				
Calibration thermomètre	2/an				
Test d'eau	1/an				
Lettre fournisseur matériaux d'emballage	1/an		Date		
Lettre fournisseur de moulée	1/an				
Calibration des balances (moulée fabriquée à la ferme)	1/an				



CONCLUSION

- Conforme ou non conforme PAS DE POINTS
- Toutes les DAC doivent être corrigées
- Pas trop compliqué
- Important :
 - COMPLÉTER FORMULAIRE PONDOIR
 - Compléter le plan d'euthanasie
 - Compléter le plan d'urgence
 - Compléter la liste des contacts d'urgence
 - Continuer à faire les inspections de routines rigoureuses et sommaire
 - Toujours compléter le tableau des mesures correctives lorsqu'il arrive un imprévu



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS...

Vous pouvez me contacter :

ANGÈLE HUDON-TANGUAY, agr.

Coordonnatrice inspection, audits et application de programme



Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec

Maison de l'UPA

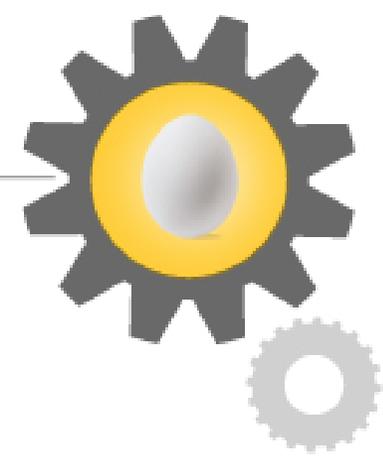
555, boul. Roland-Therrien, bureau 320
Longueuil (QC), J4H 4E7

Téléphone: 450 679.0530 poste 8457

Cellulaire: 514 971.1648

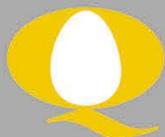
Courriel: ahtanguay@upa.qc.ca

oeuf.ca



12 et
19 avril 2023

NOUVEAUTÉS
Propreté
D'abord –
Propreté
Toujours

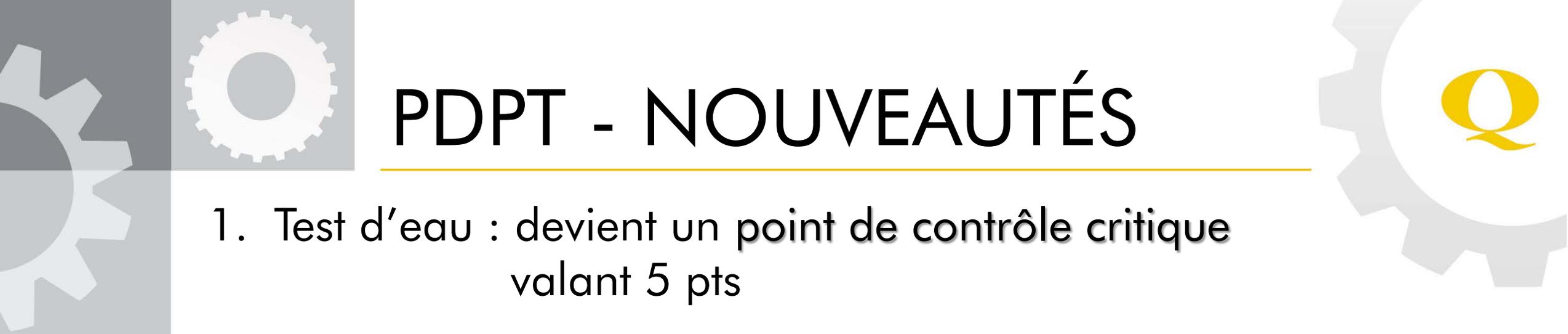


Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec



PDPT - NOUVEAUTÉS

- En vigueur à partir du 1^{er} mai 2023
- Modifications :
 1. Test d'eau
 2. Contrôle des parasites
 3. Protocole écrit de biosécurité
 4. Produits pharmaceutiques
 5. Matériaux de litière
 6. Éléments devenus critiques



PDPT - NOUVEAUTÉS

1. Test d'eau : devient un point de contrôle critique valant 5 pts
2. Contrôle des parasites : inspecteur des POC évaluera si le programme de la firme de gestion parasitaire est efficace et pourra mettre une non-conformité si nécessaire
3. Protocole écrit de biosécurité : très important, unique à chaque installation de pont



PROTOCOLE ÉCRIT DE BIOSÉCURITÉ

Schéma du site

Identification la zone d'accès contrôlé et la zone de contrôle restreint

Indiquer comment les zones sont séparés (barrière automatique, affiches, banc pour délimiter les zones, ligne rouge, etc.)

Contrôle des déplacements dans le bâtiment de ponte ou d'élevage (ZAR)

Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les employés

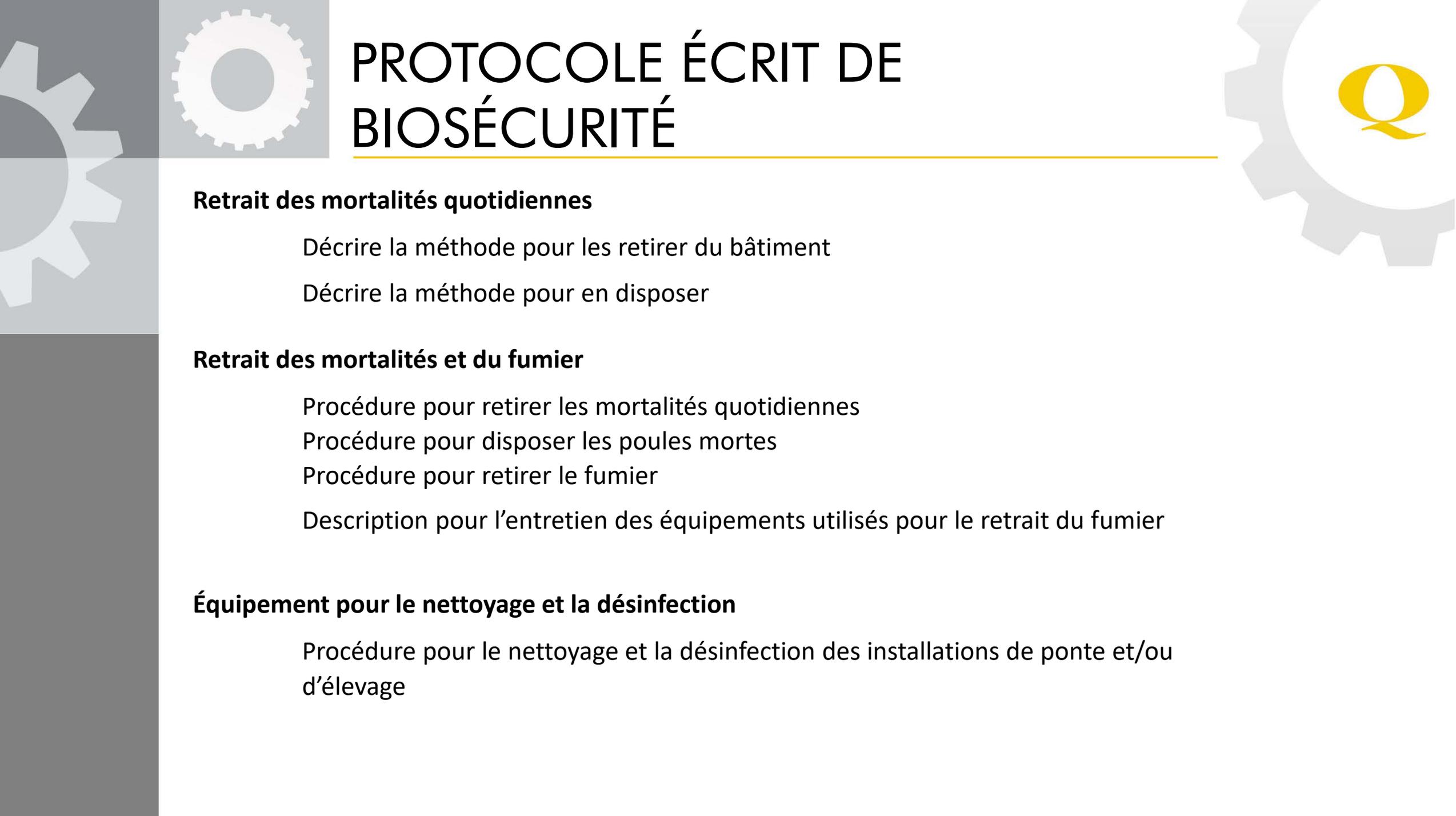
Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les visiteurs

Décrire les mesures à appliquer pour entrer un équipement

Équipement de protection individuel

Pour les employés

Pour les visiteurs



PROTOCOLE ÉCRIT DE BIOSÉCURITÉ

Retrait des mortalités quotidiennes

Décrire la méthode pour les retirer du bâtiment

Décrire la méthode pour en disposer

Retrait des mortalités et du fumier

Procédure pour retirer les mortalités quotidiennes

Procédure pour disposer les poules mortes

Procédure pour retirer le fumier

Description pour l'entretien des équipements utilisés pour le retrait du fumier

Équipement pour le nettoyage et la désinfection

Procédure pour le nettoyage et la désinfection des installations de ponte et/ou d'élevage

PROTOCOLE ÉCRIT DE BIOSÉCURITÉ



NOUVELLE ÉDITION – PLAN DE BIOSÉCURITÉ

FEVRIER 2023

Nom de la ferme : _____

Adresse du site : _____

1. Schéma du site	
• Identification de la zone d'accès contrôlée et de la zone de contrôle restreinte :	
• Indiquer comment les zones sont séparées (barrière automatique, affiches, banc pour délimiter les zones, ligne rouge, etc.):	
2. Contrôle des déplacements dans le bâtiment de ponte ou d'élevage (ZAR)	
• Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les employés :	
• Décrire les mesures de biosécurité à appliquer pour les visiteurs :	
• Décrire les mesures à appliquer pour entrer un équipement :	
3. Équipement de protection individuel	
• Pour les employés :	
• Pour les visiteurs :	

4. Retrait des mortalités quotidiennes	
• Décrire la méthode pour les retirer du bâtiment :	
• Décrire la méthode pour en disposer :	
5. Retrait des mortalités et du fumier	
• Procédure pour retirer les mortalités quotidiennes :	
• Procédure pour disposer les poules mortes :	
• Procédure pour retirer le fumier :	
• Décrire la méthode d'entretien des équipements utilisés pour le retrait du fumier :	
6. Équipement pour le nettoyage et la désinfection	
• Procédure pour le nettoyage et la désinfection des installations de ponte et/ou d'élevage :	

Nom du gestionnaire : _____

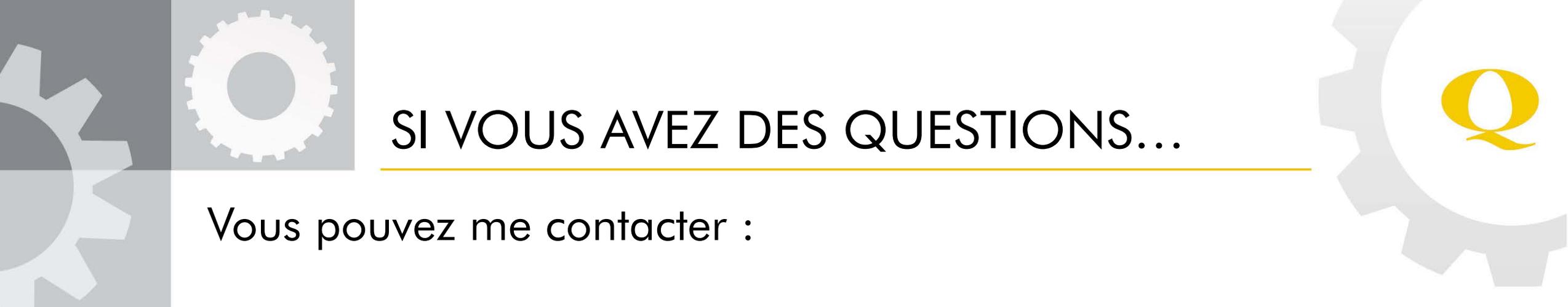
Signature : _____

Date : _____



PDPT - NOUVEAUTÉS

4. Les produits pharmaceutiques : ajout d'un élément critique
5. Les matériaux de litières : source non traitée et non toxique libres de moisissure ou de contamination visible
6. Éléments devenus critiques : bâtiments nettoyés sous pression avec un détergeant, bâtiments désinfectés et/ou fumigés avec un produit chimique approuvé, respect du vide sanitaire de 7 jours et visiteurs doivent signer le registre des visiteurs



SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS...

Vous pouvez me contacter :

ANGÈLE HUDON-TANGUAY, agr.

Coordonnatrice inspection, audits et application de programme



Fédération des
producteurs d'œufs
du Québec

Maison de l'UPA

555, boul. Roland-Therrien, bureau 320
Longueuil (QC), J4H 4E7

Téléphone: 450 679.0530 poste 8457

Cellulaire: 514 971.1648

Courriel: ahtanguay@upa.qc.ca

oeuf.ca

